



CONSEIL D'ADMINISTRATION 14 OCTOBRE 2016
LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du projet de convention cadre d'application du contrat de plan interrégional Vallée de Seine 2015-2020 entre l'État, les Régions Île de France et Normandie, l'EPF Normandie et l'EPF Île de France pour les années 2016-2020.
2	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de 39 logements sociaux collectifs concernant l'opération rue Thomas Corneille / Aristide Briand à Petit Couronne (76).
3	Rachat, à la commune de Mondeville, de deux bâtiments anciennement à usage commercial sis sur le territoire communal, 6 rue Robert Schuman et sur la parcelle cadastrée section BL n°3, pour une contenance de 3 572 m ² (lots 1 et 2).
4	Autorisation donnée, dans le cadre du partenariat avec la SAFER, pour la signature de la convention avec la SAFER Haute-Normandie et Dieppe Maritime, et portant sur les acquisitions à réaliser en vue de poursuivre l'aménagement du parc d'activités EUROCHANNEL, situé sur le territoire des communes de Dieppe et Martin-Eglise.
5	Approbation du budget rectificatif.
6	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2016.
7	Approbation de la poursuite de l'élaboration du PPI en vue de son approbation lors de la prochaine session du Conseil d'Administration.
8	Approbation du projet de convention cadre de partenariat entre l'EPF Normandie et la Caisse des Dépôts et des Consignations pour le soutien et l'accompagnement des territoires.
9	Autorisation donnée pour la signature de la convention avec le Conservatoire du Littoral.
10	Validation du rapport concernant la mobilisation de l'EPF Normandie comme maître d'ouvrage de référence dans le traitement des matériaux contenant de l'amiante qui définit la stratégie et le plan d'action de l'Établissement pour développer la compétence amiante
11	Approbation du bilan prévisionnel de l'opération à Petit Quevilly, 13 et 15, place des Chartreux dans le cadre du fonds partenarial de restructuration pour l'habitat.
12	Approbation de l'avenant de prolongation de la convention de mise en œuvre du volet foncier du Programme Local de l'Habitat signée le 30 octobre 2012 entre la Métropole Rouen Normandie et l'EPF Normandie
13	Approbation de l'avenant de prolongation de la convention de mise en œuvre du volet foncier du Programme Local de l'Habitat signée le 30 octobre 2012 entre la Métropole Rouen Normandie et l'EPF Normandie.
14	Validation du principe d'autoriser le Directeur Général de l'EPF Normandie à signer l'avenant à la convention du 8 juillet 2015 afin de poursuivre la mise en œuvre du projet d'un Mode d'Occupation des Sols sur le Calvados, la Manche et l'Orne

15	Approbation du principe du raccordement à la fibre optique de l'hôtel d'entreprises Pôle Delta situé à Rouen sous maîtrise d'ouvrage EPF.
16	Approbation de la convention avec l'Adème en faveur de la croissance verte à horizon 2050, sur une durée de 3 années, à compter du 1 ^{er} janvier 2017.
17	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville de CAEN.
18	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de CAEN, accord pour la prise en charge du secteur "Ilot BELLIVET" constituant le secteur commercial le plus dynamique de l'hyper centre et directement concerné par la transformation de la ligne 1 du tramway, appelée à emprunter le boulevard Maréchal Leclerc.
19	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de CAEN, accord pour la prise en charge du secteur Clémenceau, composé de 8 maisons d'habitation et 4 bâtiments à usage de commerces et d'activités, situé à l'entrée de Ville Est, à proximité de l'Abbaye aux Dames, proche du centre-ville afin de requalifier l'avenue à caractère routier, en véritable avenue urbaine.
20	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de CAEN, acquisition de l'immeuble cadastré section NZ n° 1 pour 6 485 m ² , sis 145 rue de Bayeux dans le quartier Haie Vigne à CAEN, afin de créer un pôle santé libéral ambulatoire comprenant une trentaine de professionnels de santé exerçant dans le quartier.
21	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville du HAVRE.
22	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville du HAVRE, acquisition des parcelles situées sur le territoire communal et cadastrées section JC numéros 46, 47, 68 et 30 pour une contenance totale de 15 900 m ² .
23	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville du HAVRE, transfert des deux opérations 1 763 511 OPAH RU QUARTIERS SUD et 1 763 512 OPAH RU CENTRE ANCIEN et l'ensemble des parcelles portées au titre de l'opération 1 763 511 OPAH RU QUARTIERS SUD.
24	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville de CHERBOURG EN COTENTIN
25	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de CHERBOURG EN COTENTIN, transfert de l'opération suivante : 980 004 PAF EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE ILOT JOUHAUX : la parcelle cadastrée section BS n°137
26	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de CHERBOURG EN COTENTIN, transfert de l'opération suivante : 980 428 QUERQUEVILLE EQUIPEMENT PUBLIC ET TERTIAIRE : la parcelle cadastrée section AB n° 112.
27	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de CHERBOURG EN COTENTIN, transfert de l'opération 980 431 CHERBOURG SITE SIMON qui a fait l'objet d'une convention de réserve foncière en date du 23 octobre 2014
28	Approbation de la convention globale d'interventions avec la Communauté de Communes de PONT AUDEMER .
29	Acquisition à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, d'un ensemble immobilier bâti, comprenant un ancien hôtel particulier du 17 ^{ème} siècle sis sur le territoire de la Commune de PONT DE L'ARCHE, rue Jean Prieur et rue de l'Abbaye sans toile, cadastré section B n°s 1697, 1715, 190, 1004 et 1714, pour une contenance totale de 1 955 m ² .
30	Acquisition à la demande de la Commune de GRUCHET LE VALASSE (Seine Maritime), d'un immeuble bâti anciennement à usage commercial sis sur le territoire communal, 3 rue du Docteur Gernez et sur la parcelle cadastrée section AC n° 906, pour une contenance de 1 791 m ² .
31	Acquisition à la demande de la Commune de LA LONDE (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier bâti anciennement à usage de scierie sis sur le territoire communal, et cadastré section AA n°s 241 et 242, pour une contenance totale de 27 418 m ² .
32	Accord, à la Commune d'HARFLEUR (Seine Maritime), d'un report d'une durée de neuf mois (9 mois) de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage des immeubles sis à HARFLEUR, cadastrés section AC numéros 108 et 110

33	Accord, à la Commune de TOURVILLE LA CAMPAGNE (Eure), d'un report d'une durée d'un an (1 an) de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à TOURVILLE LA CAMPAGNE, cadastré section ZA numéro 240, pour une contenance de 25 000 m ² .
34	Accord, à la Commune de CROTH (Eure), d'un report d'une durée de six mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à CROTH, cadastré section A numéro 484, pour une contenance de 5 596 m ² .